

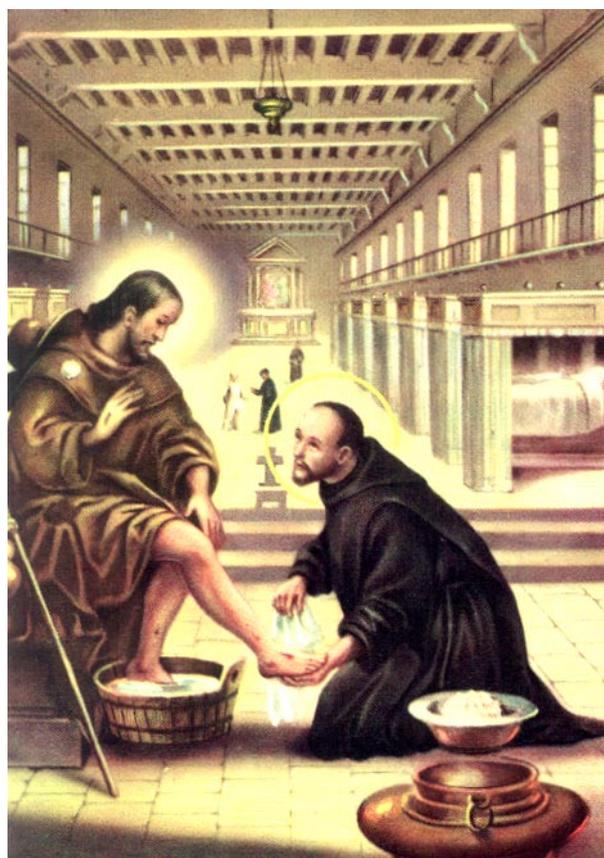


ORDRE HOSPITALIER DE SAINT JEAN DE DIEU



***Projet de formation des Frères de Saint Jean de Dieu
De la Province
Saint Augustin d'Afrique***

Agoè-Nyivé (Togo), Juin 2008



ORDRE HOSPITALIER DE SAINT JEAN DE DIEU

**PROJET DE FORMATION
DES FRERES
DE SAINT JEAN DE DIEU**

CURIE PROVINCIALE D'AFRIQUE
Agoè-Nyivé, Juin 2008

TABLE DES MATIERES

Présentation	page 7
Introduction	page 9
Chapitre premier : MODELE DE FORMATION DU FRERE DE SAINT JEAN DE DIEU DE LA PROVINCE SAINT AUGUSTIN D'AFRIQUE	page 11
I. Inspiration	page 12
II. Priorités de la formation pour la période 2006-2012 (LXVIème Chapitre Général de l'Ordre Hospitalier, Rome, Octobre 2006)	page 12
Chapitre deuxième SERVICES PROVINCIAUX DE LA FORMATION	page 15
I. Services de Formation	page 16
II. Equipe de Formation de la Province	page 16
III. Centres de Formation	page 17
IV. Budget	page 20
Chapitre troisième LA FORMATION INITIALE	page 21
I. LE PRENOVICIAT	page 22
A- Pastorale des Vocations	page 22
B- Postulat	page 29
II. LE NOVICIAT	page 39
III. LE SCOLASTICAT	page 54
Chapitre quatrième LA FORMATION CONTINUE	page 65
I. LA FORMATION PERMANENTE	page 66
II. LA FORMATION DES FORMATEURS	page 75
Annexe	page 82
Les dix critères fondamentaux de la formation	page 83

PRESENTATION

Il paraît nécessaire de mentionner ici qu'identifier et nommer les formateurs est, entre autres, une responsabilité qui n'a pas été si facile. Il y a quelques années quand il m'a été personnellement demandé d'aider dans la maison de formation, je n'en étais pas si enchanté. Probablement quelques-uns de mes frères dans nos diverses maisons de formation ont pu ressentir la même chose au début.

Et pourtant, le rôle de formateur dans la vie religieuse est indispensable pour transmettre les valeurs, la philosophie et la tradition de l'Ordre aux candidats désireux de rejoindre notre Ordre Hospitalier, eux qui viennent d'une multiplicité de cultures et de pays différents. Par conséquent, c'est un inaliénable droit et devoir pour chaque Frère dans la Communauté et la Province entière de jouer sa partition dans la formation.

Donc, pour assister les Frères en formation, l'Administration de la Province a pris la décision de réviser nos programmes de la formation à chaque niveau comme une priorité urgente du triennat. Ceci est même très important dans la vie de notre nouvelle Province Saint Augustin d'Afrique érigée le 17 août 2007.

Le Livret est un guide de formation. Il est compilé par les formateurs eux-mêmes pour les Formateurs dans notre Province. Il nous aidera à accompagner les candidats et les Frères à niveaux différents d'éducation ou de formation selon les signes de notre temps. Il comporte les éléments essentiels à chaque étape.

Personnellement, je suis satisfait du contenu de ce document qui est sujet à future évaluation et amélioration. C'était un privilège de faire partie de ce développement ; pour cela je remercie tout ceux qui nous ont supportés et ont exprimé des idées contenues dans ce projet. J'exhorte tous les Frères spécialement ceux qui sont directement impliqués dans la formation à mettre en application le contenu.

Frère Robert M. CHAKANA

Supérieur Provincial d'Afrique

INTRODUCTION

Ce document « **Projet de Formation des Frères de Saint Jean de Dieu de la Province Saint Augustin d'Afrique** », répond à l'appel lancé par le Gouvernement Général lors de la Conférence Générale d'Afrique qui s'est tenue à Lomé (Togo) du 13 au 22 août 2007 : adapter à notre réalité le « **Projet de Formation des Frères de Saint Jean de Dieu** » (Rome 2000).

Il est le produit du travail réalisé pendant la Session des formateurs de la Province qui a eu lieu à Lomé du 16 au 25 juin 2008.

Il constitue un outil efficace pour orienter l'éducation et la formation des candidats et des Frères dans chacune des réalités de notre Province. Il présente les principes, les critères, les objectifs et les contenus fondamentaux propres à la vie consacrée et à notre identité hospitalière.

Il se veut ouvert, fidèle aux enseignements de l'Eglise sur la vie consacrée, aux directives de la formation de l'Ordre Hospitalier et à l'esprit de Saint Jean de Dieu.

Le document est composé de quatre chapitres :

I. Chapitre premier : Le modèle de formation du Frère de Saint Jean de Dieu dans la Province Saint Augustin d'Afrique

- Inspiration de ce projet et déclarations du XVIème Chapitre Générale de l'Ordre Hospitalier en relation à la formation pour la période 2006-2012.

II. Chapitre deuxième : Services provinciaux de la formation

- La formation dans la Province est animée par des services adéquats, ayant une capacité d'attention aux diverses situations, de réflexion, de programmation et de vérification, afin de permettre l'assurance d'une action programmée et coordonnée.

III. Chapitre troisième : La formation initiale

- Elle doit être vécue dans une perspective de formation permanente. Elle va de la première orientation à la vie hospitalière (Pastorale des vocations – Postulat), à l'approfondissement des motivations et l'identification avec le Projet de Formation des Frères de Saint Jean de Dieu de la Province (Noviciat – Scolasticat). Elle aboutit à l'appartenance définitive à l'Ordre Hospitalier.

IV. Chapitre quatrième : La formation continue

- Elle demande un effort constant de conversion et de renouvellement. Elle vise à la croissance en maturité humaine, à la configuration au Christ et à la fidélité à notre charisme, afin de répondre aux réalités qui nous entourent.

« En synthèse, former un Frère de Saint Jean de Dieu au XXIème siècle signifie accepter ces critères pour ne pas risquer de perdre la richesse et la fécondité de notre charisme et de provoquer un divorce entre ce qui est enseigné et ce qui est vécu, entre la théorie et la pratique, entre ce qui est souhaité et ce qui se fait. » (PFFSJD – Rome 2000, n° 8)

Chapitre premier

MODELE DE FORMATION DU FRERE DE SAINT JEAN DE DIEU DE LA PROVINCE SAINT AUGUSTIN D'AFRIQUE

I.

Inspiration

1. « Notre programme de formation s'inspire du charisme et de l'histoire de l'Ordre ; il définit comment assimiler notre spiritualité et notre mission de disciples du Christ conformément au style de Saint Jean de Dieu. Il offre aux candidats et aux Frères profès les éléments essentiels d'un itinéraire de formation dans l'Ordre » (Projet de Formation des Frères de Saint Jean de Dieu, n° 9, Rome 2000)
2. La formation doit tenir compte des priorités du Chapitre Général, du Projet de Formation des Frères de Saint Jean de Dieu, des documents essentiels de l'Ordre et du programme du gouvernement de la Province.

II.

Priorités de la formation pour la période 2006-2012 (LXVIème Chapitre Général de l'Ordre Hospitalier, Rome, Octobre 2006)

1. Le Chapitre Général nous demande de veiller au choix des processus de formation, d'assurer un accompagnement personnalisé pour que les Frères soient des religieux équilibrés sur le plan psychologique et affectif, compétents et droits.
2. Cela exige de nous d'élaborer des stratégies pour un échange de formateurs entre plusieurs Provinces ; créer des centres de formation sur le plan interprovincial, régional ou international et soutenir ce qui se fait déjà en ce sens.
3. Commencer dès la période de formation initiale l'étude d'une autre langue, pour favoriser les communications et les relations dans l'Ordre, surtout lors des rencontres internationales.
4. Promouvoir une sélection et une formation adéquate des formateurs. Ces derniers doivent pouvoir transmettre l'idéal de la vie consacrée dans l'hospitalité avec une mentalité ouverte, adaptée à une société pluriculturelle. Ils doivent savoir dialoguer avec compétence dans le monde sécularisé des centres et des œuvres apostoliques.
5. Repérer les collaborateurs qui pourront assurer un appui en matière de formation dans l'Ordre et, en particulier pour la formation des Frères.
6. Promouvoir la formation permanente. Rappeler sans cesse qu'elle constitue un outil incontournable pour demeurer fidèle à l'identité de l'Ordre.
7. Planifier, entre autres initiatives, des sessions au niveau général, interprovincial ou provincial de préparation à la profession solennelle ou à d'autres fins. Par exemple des cours pour les Frères en fin de carrière afin de les aider à passer d'une vie active de travail à la retraite.

Chapitre deuxième

SERVICES PROVINCIAUX DE FORMATION

I.

Services de Formation

La formation dans la Province est animée par des services adéquats, ayant une capacité d'attention aux diverses situations, de réflexion, de programmation et de vérification, afin d'assurer une action programmée et coordonnée.

Ces services sont assurés par :

1. Le Provincial et son Conseil,
2. Le Conseiller Provincial chargé de la Formation,
3. L'équipe de Formation de la Province,
4. Les Centres de Formation.

II.

Equipe de Formation de la Province

A. Composition

- 1) Le Conseiller responsable de la formation,
- 2) Le Maître des Scolastiques – Nairobi (Kenya),
- 3) Le Maître des Novices – Lomé (Togo),
- 4) Un formateur par Délégation Provinciale.

B. Fonctions

- a) Evaluer et réviser le document du projet de formation de la Province.
- b) Assister le Provincial et son Conseil sur les sujets ayant trait à la formation en général et la formation professionnelle des Frères scolastiques en particulier.
- c) Prévoir l'existence des formateurs et leur formation.
- d) Présenter le budget annuel de la formation au Provincial.

C. Rencontres

Deux fois par an.

III.

Centres de Formation

A- La Pastorale des vocations

- Chaque Délégation aura un responsable pour la Pastorale des Vocations.
- Chaque Communauté aura à son tour un délégué de la Pastorale.

B- Les Postulats

1. Tanguiéta (Bénin) : Bénin et Togo,
2. Nampula (Mozambique),
3. Nguti (Cameroun) : Cameroun et Kenya,
4. Asafo (Ghana) : Ghana et Liberia,
5. Mzuzu (Malawi) : Malawi et Zambie,
6. Fatick (Sénégal) : Sénégal et Sierra Leone.

▪ Observations :

Pour commencer le Noviciat, il est nécessaire de parler le Français. Pour cela, il est prévu une période d'au moins trois (3) mois à Lomé (Togo) ou à Tanguiéta (Bénin) pour suivre des cours intensifs de Français.

C- Le Noviciat

Le siège du Noviciat Saint Richard PAMPURI se trouve dans la « Maison Saint Jean de Dieu » à AGOE-NYIVE (Togo).

▪ Observations :

- a) L'équipe de formation est composée d'un minimum de trois (3) Frères.
- b) La profession temporaire des novices aura lieu ordinairement à la fin de la deuxième année.
- c) Après le Noviciat, le Maître des novices partagera avec le Maître des Scolastiques les informations qu'il considère utiles pour assurer la continuité dans la formation du nouveau profès.

D- Le Scolasticat

1. La formation religieuse et spirituelle

Elle aura lieu à l'Institut de Spiritualité et de Formation Religieuse (ISRF) de *Tangaza College* à Nairobi (Kenya).

▪

Observations :

- a) Il est nécessaire de parler l'Anglais pour commencer cette formation. Ce cours de langue sera programmé avant et pendant le temps du Noviciat.
- b) A la fin de cette formation, le Frère scolastique prendra un temps de congé.

2. La formation professionnelle

- a) Les Frères doivent vivre dans une communauté canonique pour réaliser la formation professionnelle.
- b) Dans le cas échéant, ils vivront dans une maison ensemble avec d'autres Frères étudiants.
- c) Si un Frère, à cause des études, doit rester tout seul, l'orientation à suivre sera décidée par le Définitoire provincial.

▪ Observations :

- a) Dans tous les cas, les Frères en formation seront accompagnés par un formateur selon les critères définis pour la période du Scolasticat.
- b) Il est bon de prendre en compte les pays les plus ouverts à l'Ordre Hospitalier et qui facilitent les démarches administratives, par exemple l'inscription dans des écoles professionnelles, etc.

IV.

Budgets

Pour les aspects économiques, il faut appliquer les critères de la Province pour la Formation, à travers l'Econome provincial.

Chapitre troisième

LA FORMATION INITIALE

I.

LE PRENOVICIAT

A. PASTORALE DES VOCATIONS

1. Nature

Il s'agit d'une étape pendant laquelle le jeune apprend à connaître les différentes vocations dans l'Eglise. Pour ceux qui se sentent appelés à suivre le Christ, on doit les aider à accueillir la vocation comme un don.

Pour ceux qui se sentent appelés à suivre Jésus dans notre famille hospitalière, l'accent sera mis sur deux domaines particuliers :

- ✓ Faire connaître la vie consacrée en général et l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu en particulier.
- ✓ Accompagner ceux qui manifestent un intérêt particulier pour notre style de vie et le désir de se consacrer à Dieu dans l'Ordre.

La pastorale des vocations concerne surtout les groupes de jeunes et d'adultes auxquels nous pouvons faire connaître notre charisme. Une partie de cette pastorale entre de plein pied dans la pastorale des jeunes, comprise dans son sens le plus large.

2. Objectif général

Favoriser l'éclosion et la croissance des vocations dans l'Eglise en général et dans l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Dieu en particulier, et de les accompagner à suivre le Christ selon le style de Saint Jean de Dieu.

3. Objectifs spécifiques

3.1. Maturité humaine

Présenter dans un langage clair les valeurs, les attitudes et le style de vie que comporte notre vocation de Frère de Saint Jean de Dieu.

3.2. Maturité chrétienne et spirituelle

Discerner leurs motivations et leurs attentes par rapport à une telle vocation et la comprendre comme un don de Dieu à développer durant toute leur vie.

3.3. Maturité pour une vie communautaire

- a) Aider les candidats à aimer et à vivre dans le respect, la vérité et la sincérité sur soi et avec les autres.

- b) Aider les jeunes à avoir une attitude d'ouverture envers les autres et à s'intégrer progressivement dans la vie adulte.

3.4. Maturité apostolique hospitalière

- a) Aider les candidats à développer leur sensibilité aux souffrants, aux pauvres et au nécessiteux.
- b) Leur apprendre à connaître la mission de l'Ordre.

4.

Critères d'accompagnement

4.1. Maturité humaine

- a) Etre sincère.
- b) Avoir du respect pour l'autre.
- c) Avoir une bonne relation avec sa famille et son environnement.

4.2. Maturité chrétienne et spirituelle

- a) Avoir reçu les sacrements de l'initiation chrétienne et pratiquer les sacrements (Eucharistie, Réconciliation)
- b) Etre engagé dans les activités paroissiales.
- c) Avoir des bases de connaissance de la doctrine chrétienne.

4.3. Maturité pour une vie communautaire

- a) Etre capable d'un dialogue ouvert et sincère avec les autres.
- b) Apprécier et accepter les autres.
- c) Avoir un esprit de tolérance envers les autres.

4.4. Maturité pour l'apostolat hospitalier

- a) Etre spontané dans le service.
- b) Avoir le sens de la gratuité dans le service.
- c) Connaître et aimer la mission de l'Ordre.

5. Moyens pour atteindre les objectifs

- a) Avoir un responsable pour la pastorale des vocations dans chaque pays où l'Ordre est présent.
- b) Impliquer chaque membre de la communauté dans la pastorale des vocations.
- c) Participer aux groupes de pastorale des jeunes et des vocations au niveau diocésain et inter-congrégation.
- d) Elaborer des dépliants portant les informations nécessaires sur l'Ordre.
- e) Disposer des moyens audiovisuels.

- f) Elaborer au niveau de chaque pays un programme de pastorale des vocations en lien avec celui de la paroisse, du diocèse et de l'inter-congrégation.
- g) Elaborer un programme de rencontres périodiques adapté aux jeunes.
- h) Programmer des périodes de séjour des jeunes dans les communautés pour qu'ils fassent connaissance de notre style de vie.
- i) Faire un accompagnement personnalisé des candidats par le responsable de la pastorale des vocations pour le discernement.
- j) Organiser des sessions annuelles pour les candidats.
- k) Prier pour les vocations.
- l) Evaluer le candidat avant l'entrée au Postulat.

6. Critères d'admission au Postulat

6.1. Niveau humain

- a) Etre âgé d'au moins 18 ans et 30 ans au plus, toute exception réservée au Provincial et son Conseil.
- b) Rencontrer la famille et avoir son autorisation écrite.
- c) Faire une demande écrite d'entrée au Postulat adressée au Provincial ou à son Délégué.
- d) Signer une lettre d'engagement de non rétribution en cas de renvoi ou de départ volontaire (n° 64 S.G.).
- e) Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent est exigé de tous les candidats, toute exception réservée au Provincial et son Conseil.
- f) Faire un bilan de santé physique et psychique qui permet d'embrasser notre état de vie.
- g) Etre célibataire sans enfant.
- h) Pour les candidats qui proviennent d'autres Instituts, se référer au n° 63 de nos Statuts Généraux.

6.2. Niveau chrétien et spirituel

- a) Avoir été membre du groupe des vocations.
- b) Avoir reçu les sacrements de l'initiation chrétienne (certificat du baptême et de confirmation).

- c) Avoir une recommandation écrite de son curé de paroisse ou de son directeur spirituel.
- d) Avoir une compréhension suffisante de ce qu'exige l'option pour la vie consacrée et la manière dont elle se vit dans l'Ordre.
- e) Comprendre que cette vocation englobe toutes les dimensions de la personne et savoir qu'il ne pourra la réaliser dans l'Ordre, qu'avec l'aide de Dieu et de l'Eglise.

6.3. Niveau communautaire

Avoir fait une ou des expériences communautaires.

6.4. Niveau apostolat hospitalier

Comprendre que notre service auprès des malades et des plus démunis est notre manière de concrétiser notre vocation et notre mission comme l'a fait Saint Jean de Dieu.

7. Contenus

Contenu des rencontres :

- a) Identification du candidat : nom et prénom, milieu social et familial, niveau d'études.
- b) Rapport avec sa paroisse.
- c) Connaissance de soi et croissance personnelle.
- d) Connaissance mutuelle dans le groupe.
- e) Catéchèse : les Dix commandements, les commandements de l'Eglise, les sacrements et les principales prières de l'Eglise.
- f) Présentation de l'Ordre et sa mission dans l'Eglise.
- g) Connaissance de base sur :
 - ✓ la vie du Christ (Evangile de la miséricorde) ;
 - ✓ la Vierge Marie et sa mission dans l'Histoire du Salut ;
 - ✓ la biographie de Saint Jean de Dieu.
- h) Prière personnelle et participation à la liturgie.
- i) Présentation des différentes vocations dans l'Eglise et la vocation hospitalière.
- j) Explication du processus de la formation.

B.

LE POSTULAT

1. Nature

Il s'agit de l'étape qui précède immédiatement le noviciat, pendant laquelle le candidat doit approfondir le discernement commencé et entreprendre le processus de formation proprement dit.

La durée est d'au moins six mois et deux ans au maximum. Les formes et les modalités peuvent varier mais elles doivent toujours tenir compte des possibilités concrètes de la Province et de chaque candidat.

Pendant cette étape, commencer avec le candidat une démarche de formation intégrale et personnelle qui lui permet de :

- a) Discerner plus clairement les motivations de sa vocation.
- b) Commencer une expérience prolongée de ce que suppose la consécration religieuse sur le plan de la prière, de la vie communautaire et de la mission apostolique.
- c) Grandir dans son expérience de Dieu en fonction d'une vocation hospitalière.
- d) Etre accompagné par une communauté et un responsable qui l'aident à analyser, à découvrir et à programmer un projet de vie.
- e) Acquérir une certaine maturité conformément aux critères selon lesquels *personne ne peut être admis sans une préparation adéquate et, pour entrer au noviciat, il faut un minimum de maturité.*

2. Objectif général

Aider le postulant à mûrir dans sa vie personnelle et de foi et à discerner sa vocation comme Frère de Saint Jean de Dieu.

3. Objectifs spécifiques

3.1. Maturité Humaine

- a) Progresser dans la connaissance de soi pour mieux comprendre ce qui motive sa vocation, son potentiel et ses limites.
- b) Prendre conscience de ses valeurs et de ses qualités et accepter de les partager.

3.2. Maturité chrétienne et spirituelle

- a) Approfondir ses connaissances sur la doctrine chrétienne et progresser dans l'expérience de Dieu.
- b) Clarifier sa vocation à la vie consacrée et consolider sa vie de prière.

3.3. Maturité pour une vie communautaire

Permettre un épanouissement personnel par une vie conviviale avec le groupe et la communauté dans un comportement équilibré.

3.4. Maturité pour l'apostolat hospitalier

Connaître la vie de Saint Jean de Dieu et apprendre à connaître l'Ordre et sa spiritualité, et prendre part à l'apostolat pour discerner ses capacités à la vie religieuse hospitalière.

4. Critères d'accompagnement

4.1. Maturité humaine

- a) Avoir une suffisante connaissance de soi et de son identité.
- b) Avoir un équilibre psychoaffectif de son âge.
- c) Etre capable de gérer les situations conflictuelles et être ouvert aux changements.

4.2. Maturité chrétienne et spirituelle

- a) Avoir une connaissance de base du mystère chrétien et de la spiritualité chrétienne.
- b) Avoir acquis une vie sacramentelle de prière personnelle et communautaire, une dévotion à la Vierge Marie et à Saint Jean de Dieu.
- c) Etre initié aux Constitutions, à la Spiritualité et à l'Histoire de l'Ordre.

4.3. Maturité pour une vie communautaire

- a) S'intégrer progressivement au groupe et à la communauté.
- b) Etre ouvert au dialogue.
- c) Acquérir un bon sens du bien commun.

4.4. Maturité pour l'apostolat hospitalier

- a) Avoir une certaine expérience et être engagé dans le milieu hospitalier.
- b) Etre apte à la vie religieuse hospitalière.
- c) Manifester une sensibilité à la souffrance humaine.

5. Moyens pour atteindre les objectifs

5.1. Niveau humain

- a) Un maître de postulat.
- b) Un Postulat.
- c) L'autobiographie du candidat.
- d) Un programme élaboré par la Commission de Formation de la Province.
- e) Une exploration de la santé physique et psychique si nécessaire.
- f) Un professeur d'Anglais pour les candidats dont la langue d'expression est autre que l'Anglais, ou un professeur de Français pour les candidats dont la langue d'expression est autre que le Français.
- g) Des intervenants extérieurs si nécessaire.
- h) Un budget.

5.2. Niveau chrétien et spirituel

- a) Participer à l'inter-postulat dans les lieux où cela existe.
- b) Un confesseur.
- c) Une évaluation du candidat.
- d) Rencontres avec le Maître de Postulat.

5.3. Niveau communautaire

- a) Un règlement et un projet de vie communautaire.
- b) Des moyens matériels pour l'exécution du programme.
- c) Une bibliothèque orientée à la formation du postulat.
- d) Détentes : récréation, sports, etc.
- e) Sorties communautaires.

5.4. Niveau apostolat hospitalier

- a) Lieu d'apostolat hospitalier.
- b) Supports des contenus.

6. Critères d'admission au Noviciat

6.1. Niveau humain

- a) Un rapport écrit du Maître sur le postulant le présentant au Provincial et son Conseil comme candidat à l'admission au Noviciat.
- b) Une demande manuscrite du candidat adressée au Provincial, exprimant son désir d'entrer au Noviciat.
- c) Etre admis au Noviciat par le Provincial et son Conseil.
- d) Faire un bilan de santé qui confirme son aptitude à entrer au Noviciat.
- e) Avoir une (bonne) maîtrise du Français pour les candidats d'expression autre que le Français.
- f) Avoir un niveau acceptable en Anglais pour les candidats d'expression autre que l'Anglais.
- g) Avoir le niveau d'étude et de formation religieuse requis pour comprendre le contenu du Noviciat.
- h) Connaître suffisamment sa personnalité et avoir la capacité de vivre son affectivité de manière équilibrée en groupe.
- i) Avoir un dossier complet.
- j) S'assurer que le programme du Postulat a été bel et bien exécuté.

6.2. Niveau chrétien et spirituel

- a) Avoir fait suffisamment de lumière sur sa vocation ; avoir vérifié si sa réalité personnelle est compatible avec la vie hospitalière ; se sentir identifié avec la vie hospitalière et avoir le désir et la volonté de l'assumer avec responsabilité.
- b) Avoir une expérience de Dieu et de la prière, et être décidé à suivre le Christ.
- c) Faire quelques jours de préparation spirituelle avant l'entrée au Noviciat.

6.3. Niveau communautaire

- a) Avoir fait le postulat au minimum six mois ou au maximum deux ans.
- b) Faire preuve d'aptitudes suffisantes pour vivre sainement en communauté.

6.4. Niveau de l'apostolat hospitalier

Etre initié au Charisme et à la mission de l'Ordre et posséder les qualités suffisantes pour y participer.

7. Contenus

7.1. Niveau humain

- a) La connaissance de soi.
- b) La rencontre personnelle avec le formateur.
- c) Le savoir vivre.
- d) Le Français et l'Anglais.
- e) Un cours sur les valeurs culturelles africaines.
- f) Une introduction à la philosophie et à l'éthique.
- g) La participation à d'autres conférences.
- h) La musique (solfège, classe de chants).

7.2. Niveau chrétien et spirituel

- a) Introduction aux livres de l'Ancien Testament.
- b) Le Credo.
- c) Les Sacrements.
- d) Les méthodes de prière et la démarche personnelle.
- e) L'introduction à la liturgie et à l'art liturgique.
- f) La Liturgie des Heures.
- g) L'initiation à l'utilisation de la Bible.
- h) L'introduction à la théologie fondamentale de la vie consacrée.
- i) L'étude des différentes vocations dans la Bible.
- j) L'introduction à l'Ecclésiologie.
- k) Le discernement des motivations à la vie consacrée.

7.3. Niveau communautaire

- a) Cours sur les relations de groupe.
- b) Vie fraternelle en communauté.
- c) Initiation à l'élaboration du projet de vie personnel et communautaire.

7.4. Niveau apostolique hospitalier

- a) Etude de la biographie de Saint Jean de Dieu de Castro.
- b) Introduction aux Constitutions et à la Règle de Saint Augustin.
- c) Etude des lettres de Saint Jean de Dieu.
- d) Etude des lettres de Saint Jean d'Avila à Jean de Dieu.
- e) Cours ou conférences sur l'hospitalité africaine.
- f) Introduction à l'Histoire de l'Ordre.
- g) Cours sur les règles d'hygiène élémentaire en milieu hospitalier.
- h) Expérience dans le milieu hospitalier.
- i) Introduction et sensibilisation au monde de la souffrance.

II.

LE NOVICIAT

1. Nature

Le Noviciat est une étape fondamentale d'initiation intégrale à la forme de vie que le Fils de Dieu a embrassée et qu'il nous propose dans l'Évangile. C'est l'étape pendant laquelle le novice vit l'expérience de la rencontre personnelle avec Dieu, discerne et approfondit l'appel du Seigneur pour pouvoir prendre en toute conscience et liberté la décision de suivre le Christ dans l'Ordre Hospitalier.

Pendant cette période, on doit être attentif à enraciner dans le cœur du novice les valeurs humaines, spirituelles et charismatiques nécessaires pour qu'il soit en mesure d'agir avec fidélité et créativité dans la ligne spirituelle et apostolique de notre Ordre.

Le Noviciat est donc ordonné à ce que le novice arrive à une meilleure connaissance de sa vocation, fasse l'expérience de la vie de notre Ordre, imprègne sa pensée et son cœur de l'esprit de Saint Jean de Dieu et que soient éprouvés ses propos et son idoneité.

2. Objectif général

Vivre l'expérience profonde de la rencontre personnelle avec Dieu, avec la communauté et avec celui qui souffre ; progresser dans la connaissance de soi et discerner sa vocation pour pouvoir répondre avec liberté et responsabilité à l'invitation à suivre le Christ compatissant et miséricordieux.

3. Objectifs spécifiques

3.1. Maturité humaine

Mieux connaître son identité propre et développer un esprit critique personnel et communautaire avec un équilibre psychoaffectif dans la progression de ses capacités d'initiative et de créativité.

3.2. Maturité chrétienne et spirituelle

Vivre avec régularité et ponctualité la rencontre avec Dieu selon la spiritualité de l'Ordre afin d'atteindre une harmonie entre prière et vie, tout en renforçant les attitudes de bonté et de compassion.

3.3. Maturité communautaire

Promouvoir les attitudes de convivialité et de coresponsabilité en se montrant capable de vivre activement en communauté et en améliorant les qualités qui facilitent l'insertion dans le groupe.

3.4. Maturité hospitalière

Etre sensible aux problèmes de l'humanité souffrante et de la misère à partir de la connaissance du sens chrétien de la souffrance, de l'intériorisation de l'esprit de l'Ordre et du sens d'appartenance, de l'acquisition des traits caractéristiques du Frère de Saint Jean de Dieu.

4.

Critères d'accompagnement

4.1. Maturité humaine

- a) Etre capable de prendre position et de s'exprimer.
- b) Etre capable d'un choix libre et responsable.
- c) Etre capable de s'adapter aux nouvelles situations.

4.2. Maturité chrétienne et spirituelle

- a) Etre engagé dans une pratique et une vie de prière avec intérêt et joie dans un climat de silence.
- b) Avoir une connaissance des saintes Ecritures, des enseignements de l'Eglise, de la théologie de la vie consacrée et des documents de l'Ordre.
- c) Manifester une harmonie entre prière et vie.

4.3. Maturité communautaire

- a) Etre capable de nouer des relations d'amitié, de dialogue et d'écoute dans la sérénité et la sincérité avec ses Frères.
- b) Etre capable de s'ouvrir aux autres et à leurs besoins sans discrimination de race, d'ethnie et de culture.
- c) Etre apte à travailler en équipe et à collaborer avec tous et chacun en accueillant les différences en tant que valeurs en vue de constituer une communauté fraternelle.
- d) Etre capable d'élaborer et de vivre son projet de vie personnel.

4.4. Maturité apostolique et hospitalière

- a) Faire sien le projet de vie de l'Ordre et de la communauté.
- b) Etre sensible et faire preuve de compassion et de miséricorde envers les démunis.
- c) Etre ouvert aux collaborateurs laïcs dans le service apostolique.

5. Les moyens pour réaliser les objectifs

5.1. Moyens humains

- a) Le projet de vie personnel et communautaire.
- b) La lecture de son histoire personnelle à travers sa biographie.

- c) Les rencontres régulières avec le formateur dans un dialogue ouvert.
- d) Une technique appropriée de connaissance de soi.
- e) Avoir une curiosité intellectuelle.
- f) Faire une évaluation écrite des novices à la fin de la première et de la deuxième année.
- g) Disposer de supports de cours et d'une bibliothèque.
- h) Disposer de ressources humaines et financières.

5.2. Moyens chrétiens et spirituels

- a) Participer aux cours et sessions inter-congrégations.
- b) Développer le silence, la prière, le partage sur la parole de Dieu et la célébration de la liturgie.
- c) Prendre conscience et célébrer les temps forts de la liturgie.
- d) Participer quotidiennement à l'Eucharistie et recevoir fréquemment le sacrement de réconciliation.
- e) Consacrer du temps à la prière personnelle et communautaire, à la lecture spirituelle (Lectio Divina) et la méditation.
- f) Organiser des recollections mensuelles et des retraites annuelles.
- g) Etudier personnellement et en communauté les Saintes Ecritures, le Magistère de l'Eglise, les documents sur la vie consacrée et l'Ordre Hospitalier.
- h) Avoir une dévotion à la Vierge Marie comme modèle de consécration et d'hospitalité.
- i) Célébrer les fêtes propres à l'Ordre et avoir une dévotion particulière aux Saints et Bienheureux de l'Ordre.
- j) Vivre l'ascèse à travers des attitudes de privation et de renoncement.

5.3. Moyens communautaires

- a) Promouvoir des relations saines et équilibrées en groupe.
- b) Participer aux moments de détente (récréations, sorties, sport...) et de fêtes.
- c) Participer à la vie du groupe avec régularité, ponctualité, sincérité et transparence.

- d) Pratiquer la correction fraternelle avec un esprit de tolérance, d'humilité, de pardon et de patience.
- e) S'exercer au travail en équipe et prendre soin des choses de la communauté.
- f) Organiser des réunions communautaires.

5.4. Moyens apostoliques et hospitaliers

- a) Consacrer du temps à étudier le charisme et le vœu de l'hospitalité.
- b) Consacrer du temps au travail hospitalier.
- c) Sensibiliser les novices sur la place et le rôle des collaborateurs.
- d) Faire l'expérience de service des malades en se montrant sensible envers les pauvres.
- e) Au cours de la deuxième année, faire un stage d'expérience communautaire et apostolique hors du noviciat.
- f) Etudier la Règle de Saint Augustin, les Constitutions, le droit particulier et l'Histoire de l'Ordre, et la théologie de la souffrance.

6. Les critères d'admission à la Profession Temporaire

6.1. Critères humains

- a) Jouir d'une bonne santé physique et psychique.
- b) Avoir progressé dans la connaissance, l'acceptation et la maîtrise de soi.
- c) Faire preuve de maturité psychoaffective et sexuelle et se montrer capable d'assumer des engagements stables.
- d) Etre capable d'entretenir des relations interpersonnelles adultes.
- e) Etre capable de travailler en équipe avec les collaborateurs.
- f) Exprimer librement ses décisions en matière de vocation et montrer qu'on possède les aptitudes nécessaires pour participer à notre mission hospitalière.
- g) Avoir exprimé une demande spontanée et libre.

6.2. Critères chrétiens et spirituels

- a) Accepter et vivre consciemment et librement les Conseils Evangéliques selon l'hospitalité.
- b) Avoir suffisamment développé sa vie de prière et de foi.
- c) Avoir fait une semaine de préparation spirituelle avant la profession temporaire.

6.3. Critères communautaires

- a) Avoir fait une expérience communautaire et apostolique en dehors du noviciat.
- b) Avoir accompli le temps de formation requis et avoir suffisamment suivi avec intérêt le programme de formation.
- c) Avoir fait le noviciat dans une maison désignée à cette fin.

6.4. Critères apostoliques et hospitaliers

- a) Avoir compris, assimilé et aimé le projet de vie de l'Ordre et accepté l'esprit et les exigences des Constitutions.
- b) Etre jugé capable d'émettre la profession temporaire après étude des rapports le concernant.

7. Les contenus

7.1. Première (1^{ère}) Année

7.1.1. Maturité humaine

- a) Cours de langue (Français et Anglais).
- b) Connaissance de soi.
- c) Maturité affective et sexuelle.
- d) Education aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

7.1.2. Formation théologique et spirituelle

- a) Théorie et pratique du discernement chrétien.
- b) Théorie et pratique de l'accompagnement spirituel.
- c) Atelier sur la prière personnelle et communautaire (usage du Bréviaire).
- d) Cours sur la Lectio Divina, la lecture spirituelle, la méditation et le partage de l'Evangile.

- e) Vocation : perspective anthropologique, théologique et psychologique.
- f) Etude de l'Écriture Sainte (NT).
- g) Christologie.
- h) Histoire de la Vie Religieuse.
- i) Spiritualité de la Vie Consacrée.
- j) Charisme et consécration.
- k) Conseils Évangéliques.
- l) Initiation au Magistère (Vita Consecrata, Documents conciliaires de Vatican II, Ecclesia in Africa, Mutuae Relationes, ...)
- m) Mariologie.

7.1.3. Formation à la vie communautaire

- a) Vie fraternelle en communauté.
- b) Théorie et pratique du projet de vie communautaire et personnel.

7.1.4. Formation apostolique hospitalière

- a) Règle de Saint Augustin.
- b) Constitutions et Statuts Généraux de l'Ordre.
- c) Documents de l'Ordre (1^{ère} partie : la Spiritualité de l'Ordre, Chartre l'Ordre, Projet de Formation, ...)
- d) Histoire de l'Ordre Hospitalier, Tome I (1^{ère} partie).
- e) Saint Jean de Dieu, sa vie et ses Lettres.
- f) Etude des lettres de Saint Jean d'Avila à Saint Jean de Dieu.
- g) Théorie et initiation aux soins infirmiers.
- h) Initiation à la Pastorale sanitaire.

7.2. Deuxième (2^{ème}) Année

7.2.1. Formation humaine

- a) L'amitié dans la vie consacrée.
- b) L'initiation à la philosophie.
- c) La gestion charismatique.
- d) Relations interpersonnelles et dynamique de groupe.

7.2.2. Formation chrétienne et spirituelle

- a) Formation éthique et morale.
- b) Aspects canoniques de la Vie Consacrée.
- c) Ecclésiologie.

7.2.3. Formation à la vie communautaire

- a) Evaluation du cheminement du candidat.
- b) Evaluation et révision du programme et du projet de vie personnel et communautaire.

7.2.4. Formation apostolique hospitalière

- a) Documents de l'Ordre (2^{ème} partie : la Dimension missionnaire de l'Ordre, Frères et Collaborateurs ensemble pour servir et promouvoir la vie...).
- b) Histoire de l'Ordre Hospitalier, Tome II.
- c) Saints et Bienheureux de l'Ordre.
- d) Théologie de la Souffrance.
- e) Initiation à la Pastorale Sanitaire.
- f) Charisme et Conseil de l'hospitalité.

8. Stages hospitaliers pendant le Noviciat

8.1. Attentes relatives à la Communauté

8.1.1. Dimension humaine

- a) Accueillir le jeune frère novice dans la simplicité et la fraternité.
- b) Lui confier certaines responsabilités dans la communauté.
- c) Lui faire confiance dans les tâches à accomplir.
- d) Stimuler en lui le souci du travail bien fait.
- e) L'orienter à la prise de décision et à la coresponsabilité.
- f) L'aider à faire l'analyse de la réalité présente.

8.1.2. Dimension spirituelle

- a) Aider le novice à faire l'expérience du don de soi dans le travail.
- b) Lui faciliter le choix d'un bon rythme de rencontre avec le Seigneur.

8.1.3. Dimension intellectuelle

- a) Favoriser chez le novice la disposition permanente à réfléchir sur son vécu quotidien.
- b) L'encourager à trouver des moments de travail personnel et d'études.

8.1.4. Dimension hospitalière

- a) Donner au novice le temps nécessaire de faire le contact direct avec les malades.
- b) L'aider à vivre l'expérience de l'hospitalité en tant que Frère.
- c) L'aider à développer les traits caractéristiques des Frères de saint Jean de Dieu.

8.2. Attentes relatives au Novice

8.2.1. Dimension communautaire

- a) S'intégrer d'une manière progressive dans la communauté d'accueil.
- b) S'intéresser aux activités et programmes communautaires.
- c) Se sentir membre à part entière de la communauté.
- d) Avoir du respect pour les confrères aînés et les accepter.
- e) Se laisser former par les réalités de la communauté.

8.2.2. Dimension spirituelle

- a) Accueillir la communauté et ses membres comme un don de Dieu.
- b) Prier pour et avec les Frères de la communauté.
- c) Trouver des moments de rencontre personnelle avec le Seigneur.

8.2.3. Dimension intellectuelle

- a) Planifier son temps pour maintenir l'équilibre entre le travail et le recueillement.
- b) Chercher des moments de réflexion personnelle et d'études.

8.2.4. Dimension hospitalière

- a) Accepter le service que la communauté te confie dans la liberté et la joie.
- b) Rencontrer personnellement les malades et apprendre à les aimer.

Au terme de cette expérience, la communauté qui a accueilli le novice en stage fera une évaluation sur son vécu et le lui remettra pour qu'il l'apporte à son Maître du noviciat.

III.

LE SCOLASTICAT

1. Nature

Le Scolasticat est la période de formation initiale qui va de la première profession à la profession solennelle. C'est une période très importante pendant laquelle le religieux poursuit sa formation humaine, professionnelle, théologique, spirituelle et pastorale ; il apprend à harmoniser vocation et mission et se prépare à la profession solennelle par laquelle il se consacre définitivement à Dieu dans l'Ordre.

Cette période est composée de trois étapes :

- a) Formation religieuse et spirituelle ;
- b) Formation professionnelle ;
- c) Préparation à la profession solennelle.

2. Objectif général

Approfondir, en tant que Frère de Saint Jean de Dieu, l'expérience de la vie consacrée à la suite du Christ par une démarche d'intégration personnelle en vue d'une consécration définitive dans l'Ordre au service de la mission.

3. Objectifs spécifiques

3.1. Maturité humaine

Développer progressivement sa vocation en intégrant les éléments de la vie consacrée du Frère hospitalier de Saint Jean de Dieu et les expériences qui favorisent la maturation et un épanouissement personnel.

3.2. Maturité chrétienne et spirituelle

Renforcer l'expérience de Dieu en suivant le Christ pauvre, chaste, obéissant et lire sa vie et son histoire à la lumière de l'évangile de la miséricorde selon la spiritualité de l'Ordre.

3.3. Maturité communautaire

- a) Approfondir son sens d'appartenance à l'Ordre, à la Communauté et au projet de vie.
- b) S'engager activement, comme responsable, à la construction de la Communauté en respectant le pluralisme et la diversité de ses membres.

3.4. Maturité pour la mission apostolique hospitalière

Se préparer par une formation spécifique à accomplir la mission de l'Ordre dans l'Eglise auprès des pauvres et des plus démunis.

4. Critères d'accompagnement

4.1. Maturité humaine

- a) Avoir un esprit de dialogue et d'écoute, de simplicité, de générosité, de patience et d'humilité.
- b) Prendre soin de sa propre vocation.
- c) Avoir un équilibre psychoaffectif.

4.2. Maturité chrétienne et spirituelle

- a) Avoir une foi profonde et une attitude de piété.
- b) Progresser dans l'expérience de Dieu.
- c) Progresser dans l'assimilation et le vécu des Conseils Evangéliques.
- d) Elaborer son projet de vie personnel en indiquant les temps de prière, de formation et de mission.

4.3. Maturité communautaire

- a) Vivre la fraternité comme un signe de communion et une caractéristique de notre charisme hospitalier.
- b) S'impliquer dans les activités communautaires.
- c) Avoir un esprit de partage, de responsabilité et de solidarité.

4.4. Maturité pour la mission apostolique hospitalière

- a) Se former pour la mission selon ses capacités et en fonction des besoins de la Province.
- b) Etre ouvert et attentif à la souffrance avec une option particulière pour les plus démunis.
- c) Pratiquer l'hospitalité comme une réponse aux défis d'aujourd'hui dans une relation de confiance avec les collaborateurs.

5. Moyens appropriés pour atteindre les objectifs

5.1. Moyens humains

- a) Elaboration du projet de vie personnel.

- b) Accompagnement par le responsable et évaluation une fois par mois.
- c) Evaluation annuelle avec le formateur trois (3) mois avant le renouvellement des vœux et avant de rédiger sa demande de rénovation.
- d) Rencontres périodiques des Frères scolastiques avec leur responsable.
- e) Informations suffisantes et appropriées pour encourager les Scolastiques à accepter et à assumer la réalité concrète de l'Ordre, de leur Province et de leur communauté.
- f) Rencontres périodiques des Frères scolastiques pour aborder les problèmes communs et pour des sessions :

i. Rencontres :

- Au niveau de chaque pays : une fois par an.
- Au niveau de chaque Délégation: une fois par an.
- Au niveau provincial : tous les deux ans.

ii. Période : les grandes vacances.

iii. Thèmes :

- Connaissance de soi
- Pastorale de la santé
- Spiritualité de l'Ordre
- Evolution et changements dans le monde de la santé et l'assistance aux malades et aux nécessiteux
- Sacrement des malades
- Bioéthique
- Etude des documents de l'Eglise : Vie fraternelle en communauté, Obéissance et autorité...
- Approfondir les documents de l'Ordre : les Constitutions, les Statuts Généraux, la Charte, l'Humanisation, Spiritualité de l'Ordre.
- Document avec les collaborateurs : « Frères et collaborateurs pour servir et promouvoir la vie ».

iv. Préparation à la profession solennelle :

Un programme spécifique préparé par la Commission provinciale de formation sera établi et complété par le cours de préparation qui a lieu à Rome.

5.2. Moyens spirituels

- a) Accompagnement spirituel pour soutenir la croissance intégrale des Frères.

- b) Exercices spirituels annuels.
- c) Récollecion mensuelle.
- d) Intériorisation des valeurs et des contenus du charisme de l'Ordre.
- e) Rythmes de prière personnelle et communautaire permettant de lire sa vie dans la perspective de la foi.
- f) Préparation théologique et spirituelle appropriée pour consolider la vocation religieuse hospitalière.

5.3. Moyens Communautaires

- a) Communauté formative où se vivent le charisme, la fraternité et une forte identification à l'esprit de Saint Jean de Dieu. En cas d'absence d'une communauté formative, nécessité d'avoir sur place un responsable.
- b) Elaboration d'un projet de vie communautaire pour créer un climat de dialogue et de communication, et révision annuelle.
- c) Rencontres communautaires pour favoriser la croissance personnelle, l'identité communautaire et pour dissiper les malentendus en abordant les problèmes et les difficultés.
- d) Lecture des lettres circulaires du Général et du Provincial.
- e) Rencontres organisées par le diocèse ou l'Eglise locale.

5.4. Moyens pour la mission apostolique

- a) Pendant les vacances scolaires, faire un stage dans des structures hospitalières durant les années de formation religieuse et spirituelle.
- b) Faire l'expérience de l'hospitalité et approfondir la collaboration des Frères et des Collaborateurs pour la mission.
- c) Réflexion et partage sur les défis actuels et futurs pour donner une réponse éclairée par notre charisme.
- d) Préparation professionnelle appropriée avec l'obtention des diplômes correspondants pour réaliser la mission de l'Ordre.
- e) Participation aux rencontres propres à notre Ordre et à notre mission apostolique (Journée des malades, des missions, des vocations, de la vie consacrée, etc.)

6. Etapes spécifiques

1^{ère} Etape : Formation religieuse et spirituelle

Formation de deux ans à TANGAZA COLLEGE – CATHOLIC UNIVERSITY OF EASTERN AFRICA, *Institute of Spirituality and Religious Formation (ISRF)*, Nairobi, Kenya.

2^{ème} Etape : Formation professionnelle

- Préparation par une formation spécifique pour accomplir la mission de l'Ordre dans l'Eglise auprès des pauvres et les plus démunis.
- L'endroit et le pays pour réaliser les études seront choisis selon l'orientation professionnelle du Frère. (S.G. 78b)

3^{ème} Etape : Préparation à la profession solennelle

7. Critères d'admission à la Profession Solennelle

7.1. Critères humains

- a) Avoir une maturité affective et humaine.
- b) Faire preuve de responsabilité et de capacité à s'engager définitivement.
- c) Vivre la vocation comme une expérience joyeuse.
- d) Prendre le temps nécessaire pour une préparation adéquate à la profession solennelle.
- e) Etre cohérent entre le discours intellectuel et la vie.

7.2. Critères communautaires

- a) Etre capable de vivre la vie fraternelle dans le dialogue et la réconciliation.
- b) Etre capable de vivre des relations justes et équilibrées avec sa famille.

7.3. Critères spirituels

- a) Vivre le sens d'appartenance à l'Ordre et à l'Eglise.
- b) Vivre sa relation personnelle avec Dieu dans la prière et dans la perspective de l'hospitalité.
- c) Avoir acquis une formation théologique et spirituelle adéquate à cette étape.

7.4. Critères pour la mission apostolique

- a) Option préférentielle pour les pauvres et les malades.
- b) Avoir le sens de la justice et défendre les droits humains.
- c) Avoir acquis une formation professionnelle appropriée pour la mission hospitalière.

d) Avoir trouvé un équilibre entre la formation technique et professionnelle d'une part et la formation pastorale et apostolique de l'autre.

▪ **Indications**

- ✓ Au moins six (6) mois avant la profession, le Frère doit être davantage libre des travaux et avoir un programme de préparation, même si c'est au niveau personnel. Il sera accompagné par son formateur. Cette période finira par les cours de préparation à la profession solennelle à Rome.
- ✓ Il y aura des Frères déjà incorporés dans une communauté, soit parce qu'ils ont fini leurs études, soit parce qu'ils sont entrés dans l'Ordre avec une profession. Dans tous les cas, les Frères doivent avoir un accompagnateur désigné. Il est convenable qu'avant la profession solennelle, ils puissent vivre intégrés dans une Communauté.
- ✓ La profession solennelle sera célébrée avec la solennité requise et pourra être faite dans le pays d'origine du confrère.
- ✓ La demande d'admission à la profession solennelle sera faite par écrit et adressée au Frère Provincial. (S.G. 2 § 8).

Chapitre quatrième

LA FORMATION CONTINUE

I.

LA FORMATION PERMANENTE

1. Nature

Après la profession solennelle, la formation permanente est une exigence pour tous les Frères afin de maintenir vivante leur vocation (Const. 72).

L'être humain est un être perfectible dont le processus de maturation ne termine jamais. Les changements profonds et rapides qui se succèdent dans le monde hospitalier exigent qu'il soit capable de s'ouvrir et de s'adapter au progrès pour répondre aux besoins des hommes de son temps.

Etant donné que la vie de la Province dépend en grande partie de la formation permanente de ses membres, cette formation doit être systématique, intégrale, adaptée aux besoins et aux capacités des membres.

2. Objectif général

Se mettre à niveau dans tous les domaines pour réaliser de manière adéquate la mission que l'Eglise nous a confiée en Afrique.

3. Objectifs spécifiques

En tenant compte de la complexité socioculturelle de l'Afrique et de la particularité de chaque personne, nous proposons les objectifs spécifiques suivants :

3.1. Maturité humaine

Progresser dans son épanouissement et accepter, dans une dynamique de conversion, son histoire personnelle comme l'histoire du salut.

3.2. Maturité chrétienne et spirituelle

Donner la première place à la vie dans l'Esprit, présent dans la Parole, la prière, le charisme, la communauté et la vie quotidienne.

3.3. Maturité communautaire

- a) Créer une ambiance communautaire où les Frères peuvent vivre dans un climat de dialogue, d'échange et de fraternité.
- b) Elaborer un projet de vie communautaire.

3.4. Maturité apostolique

- a) Avoir les compétences professionnelles requises pour accomplir l'œuvre de la mission évangélisatrice avec une ouverture et un esprit de collaboration.
- b) Avoir des moments de rencontre avec les collaborateurs pour la formation et la mission.

4. Critères d'accompagnement

4.1. Maturité humaine

- a) Acceptation personnelle.
- b) Maturité psychoaffective.
- c) Capacité de s'adapter aux changements.

4.2. Maturité chrétienne spirituelle

- a) Capacité de rencontre personnelle avec Dieu en faisant une lecture de la vie à la lumière de la foi.
- b) Capacité de renoncement ou de détachement.
- c) Assiduité et fidélité à la prière personnelle et communautaire.

4.3. Maturité communautaire

- a) Capacité interrelationnelle.
- b) Ouverture aux autres cultures et réalités.

- c) Etre coresponsable dans l'élaboration et l'application du projet de vie communautaire.

4.4. Maturité apostolique hospitalière

- a) Compétence professionnelle et capacité de lire les signes de temps.
- b) Ouverture aux collaborateurs.
- c) Vie de témoignage par une présence morale et religieuse.

5. Moyens pour atteindre les objectifs

Pour que la formation permanente soit efficace, nous pouvons la réaliser à deux niveaux : *ordinaire et extraordinaire.*

5.1. Niveau ordinaire

Il inclut l'aspect personnel et communautaire :

a) Sur le plan personnel

- ✓ Lecture spirituelle et pratique de la « Lectio Divina ».
- ✓ Direction spirituelle.
- ✓ Etude biblique, théologique, du Magistère de l'Eglise et des documents de l'Ordre.
- ✓ Apprendre la culture et la langue du lieu de la mission.
- ✓ Bonne utilisation de moyens modernes de communication pour la recherche.
- ✓ Faire des recyclages professionnels – aggiornamento.
- ✓ Etre ouvert aux signes de temps et partager ses expériences avec les autres.

b) Sur le plan communautaire

- ✓ Elaborer un projet de vie communautaire en indiquant les moments de formation, de partage et de réflexion communautaire.
- ✓ Programmer les recollections mensuelles et la retraite annuelle.
- ✓ Programmer les séances d'étude et d'approfondissement des documents de l'Ordre.
- ✓ Pratiquer la correction fraternelle.
- ✓ Programmer des journées de détente communautaire.
- ✓ Avoir une bibliothèque dotée de livres et de revues sur la vie religieuse, la vie de l'Ordre, la vie professionnelle, et de culture générale.
- ✓ S'ouvrir à la formation inter-congrégation et de l'Eglise locale.

c) Sur le plan provincial

- ✓ Organiser des sessions de formation sur les thèmes concernant les documents de la vie consacrée, de l'Ordre, de la pastorale de la santé, de la pastorale sociale et de la bioéthique.
- ✓ Envoyer des subsides de formation aux communautés.
- ✓ Organiser les exercices spirituels et les sessions de mise à niveau.
- ✓ Se former aux nouvelles formes d'hospitalité et être ouvert aux signes des temps et aux nécessités du milieu.
- ✓ Organiser des sessions de formation pour les Frères et les Collaborateurs.

5.2. Niveau extraordinaire

Organiser une année sabbatique pendant laquelle le Frère se retire de ses activités habituelles pour se donner à la réflexion et à la mise à jour sur le plan théologique, spirituel, culturel et professionnel.

6.

Les contenus

6.1. Niveau humain

Faire un recyclage doctrinal et professionnel qui comprend ces différents aspects :

- ✓ Approfondissement biblique et théologique.
- ✓ Etude des documents du Magistère de l'Eglise et de l'Ordre.
- ✓ Requalification professionnelle, technique et de recherche dans le domaine de sa propre formation.
- ✓ Lecture et approfondissement de documents sur les sciences humaines.
- ✓ Etudier les impacts de la réalité socioculturelle et religieuse sur la vie consacrée aujourd'hui en Afrique.

6.2. Niveau chrétien et spirituel

Participer à la vie de l'Eglise locale à travers les commissions suivantes : pastorale sanitaire, sociale et des vocations, etc.

- a) Etude et approfondissements de documents de la spiritualité chrétienne et hospitalière :
 - ✓ *Progresser dans l'hospitalité comme Saint Jean de Dieu : la Spiritualité de l'Ordre Hospitalier* (15 novembre 2003).
 - ✓ Brian O'DONNEL, *Serviteur et prophète* (1991).
 - ✓ Pascal PILES, *Laissez-vous guider par l'Esprit Saint* (1994).
- b) Vivre son projet de vie en respectant les temps fixés pour la prière, la méditation, l'examen personnel, l'apostolat, l'étude et la lecture, la Lectio Divina.
- c) Développer une spiritualité mariale à travers la récitation du Saint Rosaire avec régularité.

6.3. Niveau communautaire

- a) Lecture des lettres circulaires de la Curie Générale et Provinciale.
- b) Etude communautaire des documents de l'Ordre :
 - ✓ Vie de saint Jean de Dieu : biographies, lettres.
 - ✓ Brian O'DONNEL, *Saint Jean de Dieu est encore vivant aujourd'hui* (1992).
 - ✓ Constitutions (1984) et Statuts Généraux (1997).
 - ✓ Histoire de l'Ordre.
 - ✓ Charte de l'Ordre Hospitalier (1999).
 - ✓ Nouvelle Hospitalité (1994).
- c) Etude des documents du Concile Vatican II.
- d) Etudes de certains documents postconciliaires Vatican II tel que :

- ✓ Vita Consecrata
- ✓ Ecclesia in Africa
- ✓ Repartir du Christ
- ✓ Vie fraternelle en communauté
- ✓ ...

6.4. Niveau apostolique et hospitalier

- a) Fidélité au charisme de l'hospitalité par une connaissance toujours meilleure du fondateur, de l'histoire de notre Ordre, de son esprit, de sa mission, et faire un effort conséquent pour en vivre personnellement et en communauté.
- b) Il convient d'étudier ici :
 - ✓ Higinio APARICIO, *L'état religieux hospitalier à la lumière du Concile Œcuménique Vatican II* (15 avril 1966).
 - ✓ *La dimension missionnaire des Frères de Saint Jean de Dieu, prophète dans le monde de la santé* (12 octobre 1997).
 - ✓ Pierluigi MARCHESI, *Les bases de l'humanisation* (1976).
 - ✓ Pierluigi MARCHESI, *L'humanisation* (1981).
 - ✓ Pierluigi MARCHESI, *L'hospitalité au seuil de l'an 2000*.
 - ✓ Pascual PILES, *La force de la charité*.
 - ✓ *Frères et collaborateurs ensemble pour servir et promouvoir la vie* (1992).
- c) S'engager dans l'œcuménisme et le dialogue interreligieux à travers le témoignage évangélique, la liberté d'esprit, la sensibilité aux valeurs et la disponibilité pour la rencontre.
- d) Participer aux sessions sur la bioéthique et la protection de l'environnement.
- e) Organiser, à l'occasion des jubilés, des journées de formation et d'échanges fraternelles animées par les jubilants, sur leurs expériences. L'EFF concrétisera le contenu, la périodicité et les conditions de ces rencontres.
- f) Après quelques années d'activités, un cours de ressourcement spirituel de plusieurs mois peut être proposé au confrère (année sabbatique).

II.

LA FORMATION DES FORMATEURS

1. Nature

L'une des plus grandes responsabilités de la Province doit être la sélection et la formation des formateurs. De ce fait, la Province est appelée à faire une bonne sélection des formateurs et mettre à leur disposition tout ce qui est nécessaire pour assumer leur tâche.

2. Objectif général

Se préparer et se mettre sans cesse à niveau en matière de formation pour pouvoir assumer de manière adéquate la responsabilité confiée par l'Ordre.

3. Objectifs spécifiques

3.1. Maturité humaine

- a) Posséder un équilibre personnel ainsi qu'une préparation humaine, pédagogique et théologique pour accomplir convenablement la charge qui est confiée.
- b) Arriver à trouver un équilibre psychoaffectif et une personnalité stable.

3.2. Maturité chrétienne spirituelle

Se maintenir ouvert à l'action divine dans sa propre vie et manifester dans la manière habituelle d'agir la maturité dans la foi d'une personne adulte.

3.3. Maturité communautaire

- a) Avoir l'esprit de travail en équipe avec la communauté formative.
- b) Organiser des cours ou de rencontres au niveau intercommunautaire pour permettre un échange et envisager de nouvelles pistes d'hospitalité.

3.4. Maturité apostolique hospitalière

Mettre en place un système pour pouvoir témoigner des attitudes de bienveillance et de dévouement à l'exemple du Christ compatissant et miséricordieux dans un monde de souffrance.

4. Critères d'accompagnement

4.1. Maturité humaine

- a) Avoir une capacité intellectuelle et des attitudes pour l'accompagnement.
- b) Être tolérant devant les frustrations.

- c) Etre humble et patient.

4.2. Maturité chrétienne spirituelle

- a) Reconnaître l'œuvre de l'Esprit Saint comme premier accompagnateur.
- b) Avoir une connaissance suffisante des documents de l'Eglise et de l'Ordre.
- c) Mener une vie spirituelle selon la spiritualité de l'Ordre.

4.3. Maturité communautaire

- a) Avoir la capacité de créer un bon climat communautaire pour permettre une bonne formation.
- b) Avoir la capacité interrelationnelle.
- c) Etre Ouvert aux autres cultures et réalités.

4.4. Maturité apostolique hospitalière

- a) S'ouvrir aux collaborateurs, à l'Eglise locale, aux autres Instituts de vie religieuse et aux nouvelles idées et réflexions sur la vie consacrée.
- b) Vie de témoignage par une présence morale et religieuse.
- c) Etre un modèle dans le service des malades et des nécessiteux.
- d) Avoir une sensibilité à l'égard des candidats en formation.

5. Moyens

- a) Il faut créer une structure de formation des formateurs ou envoyer dans les structures existantes ceux qui ont été choisis pour accomplir cette charge.
- b) Organiser de sessions de mise à jour de formateurs au niveau provincial et général.
- c) Participer à la formation des formateurs inter-congrégations.
- d) Envoyer des subsides et documents de formation aux formateurs.

6. Le profil d'un Formateur

- a) Etre libéré de ses propres complexes.
- b) Etre libéré le maximum possible d'autres fonctions.
- c) Etre un homme de prière, de méditation.

- d) Avoir un témoignage de vie.
- e) Etre modèle de vie religieuse.
- f) Etre aimable, accueillant, sincère, respectable et responsable.
- g) Ne pas être paternaliste.
- h) Etre un homme de dialogue.
- i) Savoir relativiser ses propres certitudes sur la vie religieuse.
- j) Avoir terminé les études professionnelles et spécifiques pour la formation.
- k) Avoir une pratique de l'hospitalité.
- l) Avoir des moments de détente.

7. Contenus pour la formation des Formateurs

En plus des contenus de la formation permanente, il faut insister pour la formation des Formateurs sur les aspects suivants :

7.1. Niveau humain

- a) Avoir une capacité intellectuelle pour assimiler les contenus de la formation théorique et pratique de la philosophie, de la théologie, de la psychologie, de la pédagogie, de la spiritualité, etc.
- b) Acquérir une formation de base en :
 - ✓ Philosophie de l'éducation
 - ✓ Théologie de l'éducation
 - ✓ Sociologie de l'éducation
 - ✓ Psychologie générale et évolutive
 - ✓ Histoire et théories de la pédagogie
 - ✓ Pédagogie de la vocation religieuse
 - ✓ Anthropologie.

7.2. Niveau chrétien et spirituel

- a) Christologie
- b) Mariologie
- c) Théologie et actualité de la vie consacrée
- d) Théologie spirituelle
- e) Liturgie et prière
- f) Valeurs théologiques et la grâce.

7.3. Niveau communautaire

- a) Connaître les techniques de l'accompagnement :
 - ✓ les colloques
 - ✓ évaluations du cheminement.
- b) Discernement des motivations à la vie consacrée.
- c) Participer aux sessions inter-congrégations pour partager les études et les expériences des autres Instituts.

7.4. Niveau hospitalier

- a) Connaître les principaux documents de l'Ordre.
- b) Connaître le document sur l'état de la formation dans l'Ordre.
- c) Etudes sur la théologie de la souffrance et la réalité sanitaire et sociale du pays.



ANNEXE

LES DIX CRITERES FONDAMENTAUX DE LA FORMATION

1. Formation à la vie religieuse comme un processus de conversion enracinée dans la foi et dans la culture.
2. S'inspirer du processus initiatique africain pour parvenir à une formation intégrale, graduelle, personnalisée, libératrice, inculturée, prophétique et universelle.
3. Créer la confiance et le sens d'appartenance à la famille religieuse tout en préparant le candidat au détachement progressif et au renoncement.
4. Avoir une communauté formative soudée avec un projet de formation clair et progressif et un projet de vie personnel et communautaire.
5. Accompagner spirituellement le candidat à faire une lecture de foi de sa vie et de ses expériences et à un discernement de ses vraies motivations.
6. Cultiver chez le candidat une maturité spirituelle, psychoaffective et intellectuelle et une vie de témoignage dans le monde contemporain.
7. Passion pour devenir authentique Frère de Saint Jean de Dieu en incarnant l'amour miséricordieux de Dieu.
8. Susciter un équilibre entre la contemplation et l'action.
9. Faire l'expérience de la présence divine dans tous les événements de sa vie.
10. Avoir un formateur avec un équilibre personnel et une préparation humaine, pédagogique, spirituelle, théologique et hospitalière pour accomplir sa charge.

1/6 f o